

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, l'Assemblée Générale Ordinaire de Maisons Paysannes de France s'est tenue à Caen le 30 avril à 10 heures.

Sur 6160 membres à jour de l'adhésion 2022 invités à voter, 457 votes ont été exprimés.

Il est rappelé que les documents nécessaires au vote ont été adressés par courriel ou sur demande, par lettre ordinaire, aux membres de l'Association avant l'ouverture de la présente assemblée qui était appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral sur l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Rapport financier, approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice 2021
3. Barème des adhésions et abonnements pour 2023
4. Budget 2022
5. Ratification du mandat de trois administrateurs cooptés

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021, approuve ce rapport.

Pour : 257

Contre : 199

Abstention : 1

DEUXIÈME RÉOLUTION 2 A

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier sur l'exercice 2021, présenté par Fanny BOUVIER en visioconférence, approuve ce rapport.

DEUXIÈME RÉOLUTION 2 B

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2021, approuve le bilan et le compte de résultat

Pour : 457

Contre : 0

Abstention : 0

DEUXIÈME RÉOLUTION 2 C

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de 82 856 € au poste Fonds de réserve.

Pour : 457

Contre : 0

Abstention : 0

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la reconduction pour 2023 des tarifs d'adhésion et l'augmentation de 1 € des tarifs d'abonnement à la revue

Pour : 389

Contre : 68

Abstention : 0

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'année 2022 approuve cette proposition.

Pour : 457

Contre : 0

Abstention : 0

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale enregistre la ratification du mandat de trois administrateurs cooptés

5 A : Xavier LEMEE pour un mandat de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2025

Pour : 359

Contre : 0

Abstention : 98

5 B : Marie Laurence MALLARD pour un mandat d'un an, en remplacement d'un administrateur démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2022

Pour : 359

Contre : 0

Abstention : 98

5 C : Martin MALLARD pour un mandat de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2025

Pour : 359

Contre : 0

Abstention : 98

Scrutateurs :

Le 30 avril 2022

François BERNARDIN

Carole HOLAY

Jean François HERMEL